

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

À SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Rappel des consignes

C'est quoi un encombrant?

Un encombrant est un résidu d'origine domestique dont le volume, le poids ou la nature non compressible empêche de le placer dans le bac roulant. Un encombrant peut aussi être appelé déchet volumineux.

Combien d'encombrants sont autorisés lors de la collecte?

Le nombre d'encombrant par unité d'occupation est limité à **1 article par collecte**.

La taille et le poids de l'encombrant doivent permettre qu'il puisse être manipulé par deux personnes sans équipement mécanique. La longueur de l'encombrant ne doit pas excéder deux (2) mètres.

Prochaine collecte:
Jeudi 25 juillet 2024

Matières acceptées

- Meuble rembourré (matelas, sommier, divan, futon, etc.) ou non
- Objet de décoration
- Toile de piscine et tapis (roulé et attaché)
- Grand objet de plastique dur (ex : structure de jeux d'enfants, chaise de patio en plastique)
- Appareil et accessoire sanitaire (toilettes, baignoires, lavabos, douches, etc.)
- Filtre de piscine sans sable
- Sapin de Noël artificiel (sans les décorations)

Cette collecte n'est pas un service de déménagement. Elle ne sert pas à se débarrasser de tout et n'importe quoi.

Voir matières refusées au verso

Matières refusées



- Déchets dont le format permet de les déposer dans le bac de collecte
- Matériaux de construction, de rénovation et de démolition (bois, pierre, brique, asphalte, béton, panneaux de gypse, etc.)
- Matériel électronique et informatique (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, etc.)
- Pneus et pièces d'automobiles
- Électroménager (cuisinière, sècheuse, laveuse)
- Appareils contenant des halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseur, thermopompe, etc.)
- Explosifs, armes explosives, fusils, balles de fusil, etc.
- Matières dangereuses (ex : chlore, peinture, huile, bonbonne de propane, etc.)
- Miroir et vitres
- Terre, sable, gravier, boue, fumier, etc.
- Cadavres d'animaux
- Matières recyclables acceptées dans le bac de récupération (bleu)
- Carton
- Matières organiques acceptées dans le bac brun
- Branches d'arbres, souche
- Plastiques d'ensilage de balle de foin utilisés par les exploitations agricoles

Quoi faire si ce n'est pas accepté à la collecte ou si vous en avez trop?

Si l'article est en bon état, pensez au réemploi.

Si l'article ne peut plus être utilisé, vérifiez s'il peut être rapporté à l'écocentre ou faites appel à un service privé de collecte de déchets ou de location de conteneur pour une solution adaptée à vos besoins.

Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield

2575, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield
450 370-4820
ville.valleyfield.qc.ca/ecocentre

Pour information:

Service Environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry
450 225-5055
Environnement@mrcbhs.ca

